

PRÉFET DE LA MEUSE

BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024-2035 du 16 juillet 2024, il est procédé à une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), du **lundi 9 septembre 2024 au mercredi 9 octobre 2024 inclus, soit 31 jours consécutifs**, sur la demande présentée par la société « Les Sablières de Laimont », dont le siège social est situé route de Revigny à LAIMONT (55800), concernant l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux calcaires et ses installations annexes sur le territoire de la commune des Hauts-de-Chée (55000).

Ce projet relève des rubriques 2510-1, 2515-1, 2517-1 et 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée, comprenant notamment une étude d'incidences, sont consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Meuse à l'adresse suivante : <https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-Public/Consultations-en-cours-ou-a-venir>

Un accès gratuit à ces éléments est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg, à BAR LE DUC, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce même dossier, sur support papier, pourra être consultable à la Préfecture de la Meuse, sur demande faite par courriel (pref-environnement@meuse.gouv.fr) en précisant en objet : PPVE « Les Sablières de Laimont – Les Hauts-de-Chée ».

Les documents sont mis à disposition du demandeur au lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

Toute information complémentaire peut être demandée à M. Jérôme ROBINET-ROUSSEL, Président de la société « Les Sablières de Laimont », par courriel : j.robinetrousseau@sablieresdelaimont.com ou par voie postale à : Société « Les Sablières de Laimont », route de Revigny à LAIMONT (55800).

Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la PPVE à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr.

Les observations et propositions non transmises par voie électronique ou formulées après le **mercredi 9 octobre 2024**, ne seront pas prises en considération.

Ces observations et propositions, consultables pendant toute la durée de la participation sur le site internet des services de l'État en Meuse, font l'objet d'une synthèse.

Au terme de la participation, l'autorisation environnementale ne pourra être délivrée avant expiration du délai permettant la prise en considération des observations et propositions du public. Ce délai ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la participation.

Le Préfet de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation présentée par la société « Les Sablières de Laimont ».

La synthèse de la participation du public par voie électronique et la décision préfectorale sur la demande d'autorisation environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse.

**Vu pour insertion dans la presse,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
signé :
Christian ROBBE-GRILLET**